

OFFRES DE BIENVENUE

Pour une première souscription à l'un des contrats indiqués ci-dessous du 01/09/2017 au 15/10/2017 (inclus), les nouveaux clients d'Assurancevie.com peuvent profiter de :

80 €
offerts, sous conditions⁽¹⁾,
pour un versement initial
minimum de **800 €**
investi à **40 %** minimum en
unités de compte⁽²⁾

OU

200 €
offerts, sous conditions⁽¹⁾,
pour un versement initial
minimum de **4 500 €**
investi à **30 %** minimum en
unités de compte⁽²⁾

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Formulaire à joindre au bulletin de souscription

Je soussigné(e) _____ souhaite souscrire au
contrat (cochez la case) :

Puissance Avenir⁽³⁾
(contrat d'assurance vie)

Puissance Avenir Capitalisation⁽³⁾
(contrat de capitalisation)

et bénéficiaire de l'offre (cochez la case) :

80 € offerts⁽¹⁾
pour un versement de **800 €**

200 € offerts⁽¹⁾
pour un versement de **4 500 €**

Je souhaite que cette prime soit versée à 100 % sur l'unité de compte non garantie en capital suivante⁽⁴⁾ :
_____ dont le code Isin est : _____

À défaut, elle sera versée à 100 % sur l'unité de compte non garantie en capital Oddo Avenir CR-EUR⁽⁴⁾, dont le
code Isin est : FR0000989899.

**Offre réservée aux souscripteurs d'un premier contrat d'Assurancevie.com et limitée à une seule souscription de contrat
auprès d'Assurancevie.com, tous contrats confondus.**

Fait à :

Le :

Signature :

**Contrairement aux fonds en euros à capital garanti, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé
et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse.
Se reporter à la présentation des supports d'investissement dans les conditions contractuelles du contrat,
disponibles sur www.assurancevie.com.**

⁽¹⁾ Offre promotionnelle réservée aux nouveaux clients d'Assurancevie.com et valable uniquement pour une première demande de souscription par une personne physique à un contrat d'assurance vie Puissance Avenir ou de capitalisation Puissance Avenir Capitalisation, d'un montant minimum de 800 € pour la prime de 80 € ou d'un montant minimum de 4 500 € pour la prime de 200 €. Ce versement initial doit être investi à hauteur de 40 % minimum pour la prime de 80 € et de 30 % minimum pour la prime de 200 € sur un ou plusieurs supports en unités de compte non garantis en capital. Offre valable pour les demandes reçues entre le 1^{er} septembre 2017 et le 15 octobre 2017 (date de réception de la demande de souscription complète, accompagnée du coupon de l'offre, faisant foi), sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com. L'assureur versera la prime sur l'unité de compte choisie par le souscripteur ou à défaut sur Oddo Avenir CR-EUR (FR0000989899) à la souscription dès l'acceptation du dossier complet. Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

⁽²⁾ Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Pour une liste des unités de compte, se reporter à la présentation des supports d'investissement des conditions contractuelles des contrats, disponibles sur www.assurancevie.com.

⁽³⁾ **Puissance Avenir** est un contrat d'assurance vie individuel de type multisupport.
Puissance Avenir Capitalisation est un contrat de capitalisation individuel de type multisupport.

Ces contrats sont commercialisés par Assurancevie.com et gérés par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9).

⁽⁴⁾ La prime ne peut pas être versée sur un fonds en euros à capital garanti.
Si vous optez pour des supports de type SCPI, et/ou certificats, vous devez obligatoirement joindre à votre dossier les annexes de souscription correspondant à vos choix d'allocation. Ces annexes sont disponibles sur le site www.assurancevie.com.

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.